

ORDINAIRE
DU
31 Janvier 1876

17

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

RAPPORT

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES

DU 31 JANVIER 1876

COMPTE RENDU

DES
Opérations de l'Exercice 1875

PARIS

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER

A. CHAIX ET C^{ie}

RUE BERGÈRE, 20, PRÈS DU BOULEVARD MONTMARTRE

1876

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

PRÉSIDENT DU CONSEIL.

M. HENTSCH (Ed^d),
Banquier, de la maison Hentsch-Lutscher et C^{ie}.

ADMINISTRATEURS.

MM. BAUDELOT, *, négociant, juge au Tribunal de commerce.	MM. POIRIER, *, négociant, ancien membre de la Chambre de commerce.
BÉRARD (Edouard), *, administrateur de la Compagnie des Omnibus.	PRÉVOST, de la maison Jeanti et Prévost, raffineurs.
BRASSAC, *, ancien négociant.	SIEGFRIED (Jacques), banquier, et de la maison Siegfried frères et C ^{ie} du Havre.
Du BOCHET, O. *, président du Conseil d'administration de la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz.	TALAMON, négociant.
FIRMIN-DIDOT (Paul), *.	TEISSONNIÈRE, *, négociant, membre de la Chambre de commerce.
GILLET, fils aîné, *, banquier.	THOMAS, *, négociant.
LE VILLAIN (E.), *, négociant.	VERNES D'ARLANDES, O. *, propriétaire.

CENSEURS.

MM. BERTHIER, O. *, ancien président au Tribunal de commerce.
DAGUIN, O. *, ancien président au Tribunal de commerce.
FORGET, *, ancien juge au Tribunal de commerce.

DIRECTION.

MM. G. GIROD, O. *, directeur.
J. HURLIER, *, sous-directeur.
HARDCASTLE, sous-directeur.

M. E. DENFERT-ROCHEREAU, *, secrétaire général.

CONSEIL D'ESCOMPTE.

MM. Allain-Niquet fils, cuirs.	MM. Hoskier, farines.
Allez, quincaillerie.	Lantin, tissus de laine.
Astier, vins.	Laveissière fils, métaux.
Badouilleau-LeVillain, commission.	Leclerc, bois de charpente.
Barbet-Massin, tissus de coton.	Leduc, chapeaux de paille.
Barbier fils, bois de construction.	Lemoine, cuirs.
Berson, laines.	Marchand, fers.
Blanchet, bonneterie.	Marclhacy, soieries.
Boutet, vins.	Marguerite-Lucy, mousselines.
Carlhan, nouveautés.	Martinet, imprimeur-libraire.
Château-Farcot, machines.	Masson (Georges), librairie.
Christofle, orfèvrerie.	Messener fils, papiers peints.
De Clermont, chapellerie.	Moinery, denrées coloniales.
Delaleu, vins.	Moret, soieries.
Devès, draps.	Nizerolles, bois et charbons.
Dietz-Monin, quincaillerie.	Oeschger, métaux.
Ducel (J.-J.), *, fers et fontes.	Ormançey, banquier.
Dufay, papiers.	Paymal, bois de charpente.
Dupuis-Putois, rouennerie.	Pillivuyt, porcelaines.
De l'Escaille, laines.	Planche, châles.
Evette fils, charbons.	Ricquier, produits chimiques.
Fouinat, briques et carreaux.	Riverin, denrées coloniales.
Gallet, raffineur.	Rougelot, bois à brûler.
Girardeau (Alfred), tissus imprimés.	Salmon, fers.
Guybert (F.), mérinos.	Valentin, vins.
Hachette, librairie.	Varin, toiles.
Halphen, bijouterie.	Wolff, papiers en gros.
Hartog, boutons.	Wolff (Auguste), fabricant de pianos.
Heina, grains et farines.	

COMPTE RENDU

DES OPÉRATIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

PENDANT L'EXERCICE 1875

Nominations

MESSIEURS,

Suivant l'ordre adopté dans nos Rapports annuels, nous commencerons par vous entretenir des nominations auxquelles vous aurez à procéder, à la fin de la séance, pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration et du Comité de censure.

Les trois administrateurs dont le mandat expire cette année sont MM. Hentsch, Poirier et Baudelot.

Le censeur sortant est M. Forget.

Vous aurez, soit à les remplacer, soit à renouveler leur mandat, les administrateurs et censeurs sortant de fonctions étant rééligibles aux termes de vos statuts.

Vous aurez également à pourvoir au remplacement de M. Drouin, dont nous avons eu le regret de vous annoncer la démission l'année dernière.

MM. les censeurs, usant de la faculté qui leur est conférée par l'article 20 des statuts, ont fait choix, pour le remplacer, de M. Daguin, ancien président du Tribunal de commerce, suffisamment connu de vous tous, Messieurs, pour qu'il nous paraisse inutile de vous rappeler sa grande situation et ses éminentes qualités.

Vous aurez à statuer définitivement sur cette nomination.

Opérations.

Nous avons, Messieurs, à vous rendre compte des opérations du Comptoir durant l'exercice 1875.

Ces opérations sont résumées sur le Bilan et sur le Compte de profits et pertes qui vous ont été distribués et dont lecture vous sera donnée à la fin du Rapport.

Le total de nos opérations pendant l'exercice 1875 a été de..... Fr. 5.208.184.774 86

Ce chiffre se subdivise entre les diverses branches de nos affaires comme suit :

Escompte des effets de commerce sur Paris et les départements..... Fr. 942.536.247 35

Escompte des valeurs sur l'étranger..... 260.832.956 61

Montant de nos escomptes réunis..... Fr. 1.203.369.203 96

Report	Fr. 1.203.369.203 96
Effets remis à l'encaissement	27.991.995 58
Effets remis par les Agences.....	224.981.142 65
Avances sur effets publics et acceptations	121.609.669 60
Opérations diverses, ventes et achats de fonds publics pour le compte de tiers	441.274.121 46
Opérations des Agences dans les colonies françaises et à l'étranger.	2.561.330.688 03
Opérations des Agences en France.....	627.627.953 58
TOTAL ÉGAL.....	Fr. 5.208.184.774 86

Caisse.

Le mouvement de la Caisse pendant l'exercice a été :

Au Crédit de..... Fr. 1.948.669.132 21

Au Débit de 1.942.620.865 06

ENSEMBLE..... Fr. **3.891.289.997 27**

La moyenne du mouvement général, par mois,

a été de Fr. 324.274.166 45

Celle des paiements, de 161.885.072 08

Portefeuille.

Le solde de notre Portefeuille, au 31 décembre 1874, comprenait :

68.490 Effets montant à Fr. 67.455.944 73

Il est entré du 1^{er} janvier au 31 décembre 1875

1.724.133 — 1.456.342.342 19

ENSEMBLE 1.792.323 Effets montant à Fr. 1.523.798.283 92

Il est sorti, pendant

la même période. 1.711.975 Effets montant à Fr. 1.441.232.932 90

Le solde de notre Portefeuille au 31 décembre était de

80.348 Effets montant à Fr. 82.565.351 02

Le montant des effets qui figurent à l'entrée du Portefeuille se décompose ainsi :

Valeurs sur Paris. 422.615 Effets pour Fr. 628.278.768 12

Valeurs sur les départements 1.311.391 — 632.760.731 31

Valeurs sur l'étranger. 58.317 — 262.758.784 49

Ensemble, comme ci-dessus... 1.792.323 Effets pour Fr. 1.523.798 283 92

Comptes d'espèces.

Le solde de nos comptes d'espèces était, au 31 décembre 1874, de.....Fr. 44.584.122 86

Il nous a été déposé du 1^{er} janvier au 31 décembre 1875..... 381.928.239 88

Le montant de ces comptes s'est ainsi trouvé porté à..... 426.512.362 74

Sur lesquels nous avons remboursé..... 372.423.011 24

Soit au 31 décembre 1875 un solde de.....Fr. 54.089.351 50

Contentieux de l'année 1875.

Le montant des effets et créances tombés en souffrance, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1875, a été de :

Pour le premier semestre.....Fr. 147.088 37

Pour le second semestre..... 125.833 32

Agences en France..... 272.921 69

Les rentrées effectuées pendant l'exercice sur ces mêmes créances se sont élevées :

Pour le premier semestre.....Fr. 59.892 89

Pour le second semestre..... 81.500 18

Transactions..... 141.393 07

RESTE.....Fr. 131.528 62

Ces 131.528 fr. 62 ont été amortis par le débit du compte de Profits et Pertes comme suit :

Pour le premier semestre.....Fr.	87.495 48
Pour le second semestre.....Fr.	44.333 14
TOTAL ÉGAL.....Fr.	131.528 62

Les rentrées sur les créances amorties des exercices précédents se sont élevées pendant l'exercice courant à.....Fr. 103.443 02

Opérations diverses. — Ventes et achats de fonds publics pour le compte de tiers.

Les mouvements de fonds auxquels ont donné lieu les opérations de cette catégorie se sont élevés durant l'exercice à la somme de.....Fr. 441.274.121 46

ainsi que nous l'avons indiqué plus haut dans le tableau récapitulatif de nos opérations.

Les intérêts, commissions et courtages que nous avons perçus sur ces affaires, figurent au crédit du compte de Profits et Pertes des deux semestres.

Agences en France.

Ces Agences sont comprises, cette année, dans le total de nos affaires pour.....Fr. 627.627.953 58

Savoir :

Transactions sur place.....Fr.	576.811.495 02
irages sur la Caisse centrale et sur l'étranger..	50.816.458 56
TOTAL ÉGAL.....Fr.	627.627.953 58

SERVICES EXTÉRIEURS

Agences et Correspondants.

COMPTES DE L'ÉTRANGER

Les bénéfices réalisés sur ce chapitre se sont élevés,

Savoir :

Pour le premier semestre, à.....Fr.	582.849 03
Pour le deuxième semestre, à.....Fr.	360.326 83
ENSEMBLE.....Fr.	943.175 86

Agences extérieures.

LONDRES, BRUXELLES, LA RÉUNION, BOMBAY, CALCUTTA, HONG-KONG, SHANG-HAI, YOKOHAMA.

Le chiffre pour lequel ces Agences figurent dans le montant total de nos opérations a été de.....Fr. 2.561.330.688 03

Qui se décomposent ainsi :

Transactions sur place.....Fr.	224.273.160 03
Tirages sur France et l'Étranger.....Fr.	2.337.057.528 »
TOTAL ÉGAL.....Fr.	2.561.330.688 03

Le contingent de ces Établissements dans les bénéfices de l'exercice a été de :

Pour le premier semestre.....Fr.	4.581.386 78
Pour le deuxième semestre.....	2.838.012 46
ENSEMBLE Fr.	4.419.398 94

Après amortissement, conformément aux prescriptions de l'article 15 des statuts, le Contentieux de nos Agences à l'étranger ne représente plus que

Se subdivisant comme suit :	
Agences de Bombay.....Fr.	19.485 51
— Calcutta.....	40.388 60
— Hong-kong.....	17.828 45
— Shang-Haï.....	36.500 »
— Yokohama.....	5.000 »
— Bruxelles.....	23.402 09
— La Réunion.....	3.500 »
TOTAL ÉGAL Fr.	116.104 65

Vous aurez sans doute appris par les journaux le vol commis à Yokohama, au détriment de notre Agence. Deux employés s'étaient enfuis la nuit à bord d'un navire frété par eux et sur lequel ils avaient embarqué des marchandises et une assez forte somme d'argent prise dans la caisse. Le directeur s'aperçut dès le matin de leur disparition. Grâce à son énergique activité et à l'appui que lui donnèrent les consuls, un vapeur armé, envoyé à leur poursuite, les rejoignit dans la journée : les deux criminels se firent justice eux-mêmes, et la somme volée fut ainsi retrouvée pour la plus grande partie.

Le Ministre des affaires étrangères a bien voulu nous communiquer le rapport du consul de France sur cet incident. Ce rapport fait l'éloge de l'intelligence déployée par notre agent à Yokohama.

Résumé :

Les opérations dont nous venons de vous rendre compte se résument dans le Bilan et le compte de Profits et Pertes, qui vous ont été distribués et dont nous allons vous donner lecture.

BILAN

ACTIF		PASSIF	
Espèces en caisse et à la Banque.....	8.109.296 19	Capital.....	80.000.000 »
Portefeuilles.....	82.565.351 02	Réserve statutaire.....	20.000.000 »
Agences.....	75.079.068 24	Comptes d'espèces.....	54.088.951 50
Avances sur effets publics.....	2.355.338 80	Effets remis à l'encaissement.....	8.095.686 60
Comptes courants.....	71.689.704 72	Comptes courants.....	59.945.138 19
Immeubles.....	2.427.215 83	Acceptations et effets à payer.....	9.149.199 02
		Coupons divers à payer.....	6.865.623 54
		Profits et Pertes.....	3.526.602 20
		Réescompte du portefeuille.....	554.773 75
	242.225.974 80		242.225.974 80

PROFITS ET PERTES

Compte des Profits et Pertes du 1^{er} semestre 1875.

CRÉDIT		DÉBIT	
Solde au 31 Décembre 1874 } Réescompte du portefeuille.....	394.558 15	Intérêts, Changes } Sur les réescomptes à la Banque.....	356.763 07
et Bénéfices divers } Bénéfices reportés à nouveau.....	179.704 59		Commissions } Sur les comptes courants et Agences en France.....
	574.262 74		504.518 43
			76.923 29
			942.429 61
			474.598 »
	6.986.291 39		2.630.187 42
			4.047.215 03
			2.939.076 36

BÉNÉFICE NET AU 30 JUIN 1875..... 2.939.076 36

Compte des Profits et Pertes du 2^e semestre 1875.

CRÉDIT

Solde au 30 juin 1875	Réescompte du portefeuille.....	474.598 »	} 533.674 36	} 8.114.480 67
	Bénéfices reportés à nouveau.....	59.076 36		
Intérêts, Changes, Commissions et Bénéfices divers	Sur les effets remis à l'escompte et à l'encaissement.....	674.116 46	} 7.580.806 31	
	Sur les comptes courants et Agences en France.....	2.712.545 08		
	Sur les comptes courants et Agences à l'étranger.....	3.198.338 99		
	Sur les opérations diverses et le contentieux de Paris....	995.805 78		

DÉBIT

Intérêts, Changes, Commissions et Pertes diverses	Sur les réescomptes à la Banque.....	368.166 97	} 3.028.110 87	} 4.587.878 47
	Sur les comptes courants et Agences en France.....	1.900.359 50		
	Sur les comptes courants et Agences à l'étranger.....	741.787 24		
	Sur les opérations diverses.....	17.797 16		
	Frais généraux.....	1.004.993 85		
	Réescompte du portefeuille.....	554.773 75		
			BÉNÉFICE NET au 31 décembre 1875.....	3.526.602 20

A la fin du premier semestre, nous vous avons distribué, sur les résultats acquis, pour à-compte sur le dividende de l'exercice, 18 fr. par action, soit, sur 160,000 actions, 2,880,000 francs.

Le compte de Profits et Pertes du deuxième semestre solde par un bénéfice net de 3,526,602 fr. 20 c., sur la répartition duquel vous avez à statuer.

Nous vous proposons d'attribuer aux actions, pour complément du dividende de l'exercice 1875, 22 francs par action, soit 3,520,000 fr., laissant ainsi disponible, en dehors de la réserve de 554,773 fr. 75 c. pour le réescompte du portefeuille, un solde de 6,602 fr. 20 c. à reporter à nouveau.

MESSIEURS,

Permettez-nous de revenir sur l'incident survenu à votre Assemblée générale de l'année dernière, au sujet des gratifications en faveur des employés, contre lesquelles nous avons eu le regret de voir voter.

Nos employés comptaient sur ces gratifications, qu'ils étaient autorisés à considérer comme un complément de traitement, d'après les usages établis.

En effet, depuis l'origine du Comptoir, il était de tradition d'accorder aux employés une gratification égale à un mois environ de leur traitement. Ce supplément arrivant, en fin d'exercice, au moment où les charges s'accroissent, facilitait le modeste budget de la plupart d'entre eux.

L'Administration évitait ainsi des changements trop fréquents dans le personnel, car les employés n'étaient portés sur les états qu'après un certain temps de service.

Fidèles à ces anciens usages, nous avons inscrit, l'année dernière, dans les comptes que nous venions vous soumettre, un prélèvement de 100,000 francs, qui, d'ailleurs, comme l'ensemble des comptes, ne devait être définitif qu'après le vote de l'Assemblée.

En n'autorisant pas ce prélèvement, la dernière Assemblée a causé, dans le personnel du Comptoir, un trouble qui n'était pas sans danger pour nos services.

Plusieurs employés ont quitté l'Administration; le plus grand nombre s'est résigné sur la promesse que nous avons faite de plaider sa cause devant vous.

Nous ajouterons qu'un groupe notable d'actionnaires, les uns absents, les autres présents lors du vote du 30 janvier dernier, nous ont exprimé leurs regrets de la décision qui avait été prise par l'Assemblée.

Ils nous ont fait observer que la cause première de ce malentendu provenait des nouveaux usages que le Conseil avait cru devoir adopter

et qui consistaient à scinder le vote que vous êtes appelés à émettre pour l'approbation des comptes.

Ils ont manifesté l'opinion qu'en proposant un chiffre de gratifications aux délibérations des actionnaires, quelques-uns avaient pu penser que nous introduisions un chapitre nouveau à la charge de notre budget.

Ils ont appris qu'il n'en était rien, que le chiffre des gratifications, ainsi que l'allocation au compte « Fonds de prévoyance » avaient toujours été compris dans les comptes généraux et que l'Assemblée les approuvait en votant l'approbation des comptes.

Frappés du malentendu que pouvait continuer à faire naître le maintien de l'innovation introduite, nous avons pensé, d'accord avec eux, qu'il était plus conforme à la lettre et à l'esprit des statuts de revenir aux anciens usages et que le Conseil rentrât dans l'exercice de ses attributions statutaires (art. 29, § 3), en fixant la totalité des traitements et salaires des employés.

En effet, l'Assemblée, en votant sur l'ensemble des comptes, peut suffisamment exprimer son opinion sur la gestion des affaires.

Vous apprécierez que la partie du traitement de nos employés qui est la moins importante comme chiffre est la plus délicate à déterminer.

Vous reconnaîtrez aussi qu'il est dangereux, pour la marche régulière des services, de scinder les pouvoirs et de laisser établir la règle que le traitement des employés peut être fixé, partie par le Conseil et partie par l'Assemblée générale.

Vous trouverez enfin que cette dernière, qui ne se réunit qu'une seule fois par an, ne peut pas prendre la responsabilité d'un détail

aussi minutieux, d'où dépend en fait la bonne marche du Comptoir, puisque, avec les services multiples de notre établissement, sa prospérité est subordonnée au bon choix des employés, à leur zèle et à leur dévouement, dont le Conseil est le juge naturel et que, seul, il peut encourager, puisque, seul, il peut suivre tous les jours leurs agissements.

En conséquence, Messieurs, d'accord avec votre Comité de censure, nous vous demandons de revenir aux anciennes traditions du Comptoir, traditions qui n'ont jamais soulevé aucune objection, en statuant en bloc sur l'approbation des comptes de l'exercice.

Dans ces comptes, figurent au chapitre des frais généraux :

1° Une somme de 93,930 fr. 15 c. pour les gratifications annuelles, équivalant à un mois des appointements du personnel de l'Administration centrale ;

2° Un prélèvement de 40,000 francs, à raison de 20,000 francs par semestre, destiné à la dotation de la Caisse de prévoyance en faveur des employés.

Ce prélèvement élève à 912,221 fr. 15 c. le capital de cette Caisse, qui reste la propriété des actionnaires et dont l'intérêt permet au Conseil de distribuer des secours aux employés forcés par l'âge ou la maladie de renoncer à leurs travaux, ainsi qu'aux veuves et aux enfants de ceux que la mort est venue atteindre dans l'exercice de leurs fonctions.

Les résolutions sur lesquelles vous aurez à délibérer, avant de vous séparer, seront donc les suivantes :

Première résolution.

Approbation des comptes de l'exercice 1875.

Le vote de cette résolution comporte :

Fixation du dividende pour l'exercice 1875 à 40 francs par action, sur lesquels un à-compte de 18 francs a été payé le 4^{er} août dernier et dont le solde de 22 francs par action sera payé à la caisse du Comptoir, à partir de demain, 4^{er} février;

Report à nouveau au crédit du compte de Profits et Pertes du solde de 6,602 fr. 20 c.

Deuxième résolution.

Réélection ou remplacement de MM. Hentsch, Poirier et Baudelot, administrateurs sortants.

Troisième résolution.

Réélection ou remplacement de M. Forget, censeur sortant.

Quatrième résolution.

Confirmation de la nomination de M. Daguin, censeur, en remplacement de M. Drouin, démissionnaire.

Agences à l'étranger.

Dans notre dernier compte rendu, nous vous avons entretenus des progrès que nous avons déjà réalisés pour la direction de nos établissements dans l'extrême Orient.

Nous avons la satisfaction, aujourd'hui, de vous dire que la réorganisation de ces services peut être considérée comme complète, et, en même temps que nous vous donnons cette assurance, nous vous demandons la permission de vous retracer rapidement les difficultés dont nous avons eu à triompher.

Au lendemain des événements de 1870-1871, nous étions obligés de retirer à la presque totalité des directeurs de nos agences, Allemands d'origine, le mandat que nous leur avions confié et de les remplacer par un personnel qui, jusqu'alors, n'avait encore travaillé qu'en sous-ordre.

Ces changements coïncidaient avec la transformation générale que subissaient les affaires aux Indes, en Chine et au Japon, par le triple fait de l'ouverture, à une exploitation régulière et définitive, du canal de Suez, de l'établissement de deux lignes télégraphiques et de la suppression de l'étalon d'argent en Allemagne, qui devait forcément rejeter des sommes considérables sur les pays où l'argent est le seul métal employé pour les transactions.

La fréquence des transports et la rapidité des communications entre l'Europe et l'extrême Orient changeaient du tout au tout la manière d'opérer avec les centres producteurs où nous possédons des Comptoirs.

Lorsque nous avons établi ces succursales, l'année commerciale se divisait aux Indes et en Chine en deux parties : la saison active et la morte-saison.

Pendant cette dernière, les maisons de banque et de commerce se munissaient des sommes nécessaires pour faire face aux besoins de la

saison active, par un approvisionnement lent et difficile, puisqu'il n'y avait d'autre moyen de correspondance que deux courriers par mois.

Au moment des exportations, cet argent était employé en retours, pour l'achat desquels nos agents étaient pour ainsi dire livrés à eux-mêmes, guidés seulement, de distance en distance, par des avis de l'Administration centrale, qui ne pouvaient être que d'un effet secondaire.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi : les lignes télégraphiques ont beaucoup rapproché les marchés de l'Inde et de la Chine du marché européen; plusieurs fois par jour nous connaissons leurs changes; nos variations leur parviennent aussi rapidement; et, de cet échange de communications, est sortie la transformation qui a consisté à supprimer presque totalement les saisons actives et mortes-saisons pour les remplacer par une saison constante qui n'obéit qu'aux fluctuations du change, basé lui-même, principalement, sur l'importance des stocks de marchandises.

Ce nouvel état de choses nous permet, désormais, Messieurs, d'exercer une surveillance beaucoup plus efficace sur nos affaires lointaines.

C'est ainsi que nous avons pu traverser, sans pertes, l'énorme dépréciation survenue dans le prix de l'argent, et causée par les motifs que nous vous avons indiqués plus haut; comme aussi échapper à la crise qui a sévi d'une manière si terrible sur les marchés anglais et américain, et dont vous aurez une idée par les rapports statistiques publiés dans le *Times*, desquels il résulte qu'en Angleterre seulement, 1,707 maisons ont déposé leurs bilans pour une somme de 750,000,000 francs, dont 275 millions sont imputables à des raisons sociales engagées dans l'extrême Orient.

L'ensemble de ces faits, Messieurs, a contribué à affermir, de plus en plus, la situation du Comptoir dans l'Inde et la Chine; il y marche de pair avec les plus grands établissements anglais, et la « Banque française, » nom sous lequel nous sommes généralement désignés, doit, par le prestige dont elle est justement entourée, donner toute satisfaction à vos intérêts et à votre patriotisme.

Nous ne pouvons pas omettre, en finissant, de vous signaler la part qui revient à MM. les membres du Conseil d'escompte dans la gestion de nos affaires. Nous sommes toujours heureux de voir se renouveler cette occasion de leur témoigner notre gratitude pour le concours si actif et si éclairé qu'ils nous donnent. Nous devons aussi des éloges aux chefs de service et au personnel du Comptoir, dont le dévouement ne nous a jamais fait défaut.

Un dernier mot :

En mai 1871, le Comptoir avait perdu successivement les deux directeurs qui avaient présidé à son organisation et à son fonctionnement pendant vingt-trois années consécutives. La mort avait frappé également trois de vos administrateurs; trois autres, forcés par l'âge de prendre leur retraite, cessaient leur collaboration.

Votre institution était donc en pleine crise. Il fallait d'abord combler les vides nombreux que nous venons de vous rappeler et ressaisir ensuite les fils forcément détendus de notre vaste organisation, et vous n'avez pu connaître, pour la plupart, nos efforts, nos tentatives réitérées, souvent infructueuses, pour reconstituer le Conseil homogène qui est aujourd'hui devant vous. Mais ceux d'entre vous qui ont suivi pas à pas ces

difficiles négociations, ce travail patient de réorganisation générale, qui, sans être encore complet au moment où nous vous parlons, touche du moins à sa fin, applaudiront, nous en avons la ferme espérance, au dévouement du Conseil qui en a supporté le fardeau et la responsabilité.

— 21 —

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES ACTIONNAIRES DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

DU 31 JANVIER 1876

RAPPORT DES CENSEURS

Par M. FORGET

MESSIEURS,

Nous venons, aux termes de l'article 32 des Statuts qui nous régissent, faire le Rapport qui nous est prescrit et vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu nous confier, mission toute de surveillance, pour constater la régularité statutaire des opérations du Comptoir.

Pour vous faire apprécier la marche de l'Administration, permettez-nous, Messieurs, de vous indiquer quel est le fonctionnement de votre Société et les garanties qu'il vous donne. Aucune délibération du Conseil ne peut être prise sans la présence au moins d'un censeur. Les censeurs ayant voix consultative participent aux discussions. L'expérience ayant fait reconnaître que, pour bien étudier une affaire, il ne faut pas être en trop grand nombre, il a été constitué plusieurs Comités composés de quatre à cinq membres seulement, afin de faire

une étude préparatoire des questions qui doivent être soumises ensuite au Conseil. Dans chacune de ces Commissions il y a un censeur. Il résulte de cette situation une entente préalable qui rend l'accord facile et explique l'approbation complète que nous vous apportons ici des comptes qui vous sont présentés par le Conseil d'administration. Aussi, sans entrer dans les détails des chiffres qui viennent de vous être produits, que nous ne pourrions que répéter, nous pouvons vous dire : que les opérations sont régulièrement faites ; que les comptes sont conformes aux écritures qui nous ont été présentées, et que vous pouvez voter le dividende de 22 francs proposé pour le deuxième semestre 1875, ce qui, avec les 18 francs déjà distribués le 1^{er} août, constitue un dividende de 40 francs pour l'année.

Si nous comparons ce dividende à ceux des dernières années, nous voyons qu'il y a une marche ascendante, indiquant un progrès continu. Ainsi, en 1872, il a été distribué 31 francs ; en 1873, 35 francs ; en 1874, 37 francs, et, en 1875, on vous propose 40 francs.

Nous ne doutons pas qu'une des conditions de succès d'un établissement de crédit de l'importance du Comptoir ne soit dans la durée des fonctions du Directeur et du Président du Conseil d'administration. Le temps est toujours d'un grand secours pour apprécier la valeur et les qualités diverses d'un aussi nombreux personnel, les améliorations possibles du service, les perfectionnements, les innovations à apporter ; nous espérons pour tous que le Comptoir pourra profiter encore longtemps de l'avantage d'avoir pour le diriger MM. Hentsch et Girod.

Si nous ne vous avons parlé que de la comparaison des dividendes au lieu de mettre en regard des chiffres de détail, c'est que, Messieurs, ces comparaisons ne permettent d'en tirer aucune consé-

quence ; une dépense plus forte, mais utile et productive, vaut mieux qu'une économie mal entendue ; ce qu'il faut voir, c'est surtout le résultat final, le dividende. Le Rapport du Conseil vient de vous indiquer le fonctionnement des agences à l'étranger ; aujourd'hui que les circonstances nouvelles ont permis de l'améliorer, il est possible, pour ainsi dire, de contrôler, de l'administration centrale, ces agences éloignées, ce qui donne plus de sûreté aux opérations qu'elles sont chargées de faire. Elles remplissent ainsi mieux le but que l'on s'était proposé : de rendre des services au commerce français, qu'elles développent dans des pays où l'on n'avait pas l'habitude de nous rencontrer, en même temps qu'elles augmentent nos affaires.

Les agences, tant en France qu'à l'étranger, ont de l'importance, non-seulement pour les opérations que le Comptoir fait avec elles directement, mais encore pour celles qui en sont indirectement la conséquence. A l'étranger, dans l'Inde surtout, le Comptoir a fait ses preuves en traversant de la manière la plus sûre les grandes crises de ces dernières années, où tant d'établissements importants ont succombé ; aussi son crédit s'en est-il accru, et personne ne conteste maintenant notre classement parmi les établissements de premier ordre.

Votre Directeur, bien secondé par deux sous-directeurs, un pour l'intérieur, un autre pour l'extérieur, un secrétaire général réunissant toutes les aptitudes de cette importante situation, un personnel éprouvé, forment un ensemble qui nous autorise à bien augurer de l'avenir. Si l'on y ajoute un Conseil d'escompte composé de 60 membres pris parmi les premières maisons du département de la Seine donnant leur concours, il est permis de dire qu'il n'y a pas d'établissement présentant plus de garanties.

MESSIEURS,

L'année dernière, un vide s'était fait dans le Comité de censure par la retraite de M. Drouin, député de Paris à l'Assemblée nationale; nous vous avons dit que nous étions en pourparlers afin de vous proposer son remplaçant, vous avez bien voulu par un ajournement attendre notre proposition; nous désirions vous présenter M. Daguin, dernier président du Tribunal de commerce de la Seine; nous avons été ses collègues au Tribunal, nous connaissons sa valeur et la bienveillance de ses relations: il a consenti à se joindre à nous. Conformément à l'article 20 des statuts, nous l'avons nommé censeur à titre provisoire, en attendant l'Assemblée d'aujourd'hui. Vous connaissez tous M. Daguin, nous espérons que vous voudrez bien ratifier sa nomination.

1° ESCOMPTE DES EFFETS SUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.

DATES		EFFETS	SOMMES
			fr. c.
JANVIER 1875.....	25 jours ouvrables	104.346	59.635.342 72
FÉVRIER.....	24 —	98.533	69.557.824 57
MARS.....	27 —	113.086	72.133.423 89
AVRIL.....	26 —	117.452	67.390.909 83
MAI.....	25 —	117.023	72.999.551 95
JUIN.....	26 —	119.549	80.370.024 12
JUILLET.....	27 —	124.666	86.306.363 70
AOUT.....	26 —	124.784	79.708.414 89
SEPTEMBRE.....	26 —	127.683	94.101.613 12
OCTOBRE.....	26 —	135.577	90.939.681 64
NOVEMBRE.....	25 —	135.947	75.580.065 43
DÉCEMBRE.....	26 —	147.069	93.813.031 49
<u>309 jours ouvrables.</u>		<u>1.465.715</u>	<u>942.536.247 35</u>
		Moyenne des effets.....	643 05
		Moyenne par jour.....	3.050.279 11

2° ESCOMPTE DES VALEURS SUR L'ÉTRANGER.

DATES		EFFETS	SOMMES
			fr. c.
JANVIER 1875.....	25 jours ouvrables.....	5.514	21.207.634 28
FÉVRIER.....	24 —	5.702	19.252.506 86
MARS.....	27 —	5.898	35.039.246 76
AVRIL.....	26 —	5.946	27.689.392 29
MAI.....	25 —	6.003	25.127.229 51
JUIN.....	26 —	6.306	22.929.331 24
JUILLET.....	27 —	6.288	20.638.192 10
AOUT.....	26 —	2.910	15.614.997 04
SEPTEMBRE.....	26 —	3.161	15.188.561 45
OCTOBRE.....	26 —	2.881	11.831.588 76
NOVEMBRE.....	25 —	3.303	29.916.514 99
DÉCEMBRE.....	26 —	3.324	16.397.761 33
<u>309 jours ouvrables.</u>		<u>57.236</u>	<u>260.832.956 61</u>
		Moyenne des effets.....	4.557 15
		Moyenne par jour.....	844.119 60

3° EFFETS REMIS A L'ENCAISSEMENT.

DATES		EFFETS	SOMMES
			fr. c.
JANVIER 1875.....	25 jours ouvrables.....	10.016	2.303.163 38
FÉVRIER.....	24 —	8.972	1.907.533 69
MARS.....	27 —	9.818	2.064.186 94
AVRIL.....	26 —	8.856	2.297.967 88
MAI.....	25 —	8.854	2.054.976 18
JUIN.....	26 —	10.742	3.173.072 79
JUILLET.....	27 —	9.903	2.455.802 89
AOUT.....	26 —	9.262	2.361.661 20
SEPTEMBRE.....	26 —	9.097	2.356.094 99
OCTOBRE.....	26 —	9.007	2.214.762 11
NOVEMBRE.....	25 —	10.177	2.395.830 52
DÉCEMBRE.....	26 —	9.958	2.406.943 01
309 jours ouvrables.....		114.662	27.991.995 58
Moyenne des effets.....			244 12
Moyenne par jour.....			90.588 98

4° EFFETS REMIS PAR LES AGENCES.

DATES		EFFETS	SOMMES
			fr. c.
JANVIER 1875.....	25 jours ouvrables.....	6.184	12.720.538 50
FÉVRIER.....	24 —	7.094	20.067.381 12
MARS.....	27 —	6.417	19.772.912 57
AVRIL.....	26 —	9.824	21.945.921 67
MAI.....	25 —	7.263	21.790.339 49
JUIN.....	26 —	7.171	16.282.719 12
JUILLET.....	27 —	7.433	17.251.447 34
AOUT.....	26 —	6.409	18.218.888 22
SEPTEMBRE.....	26 —	6.266	18.954.332 97
OCTOBRE.....	26 —	5.385	17.140.436 33
NOVEMBRE.....	25 —	7.207	19.172.093 80
DÉCEMBRE.....	26 —	9.867	21.664.131 52
309 jours ouvrables.....		86.520	224.981.142 65
Moyenne des effets.....			2.600 33
Moyenne par jour.....			728.094 31

5° AVANCES SUR EFFETS PUBLICS ET ACCEPTATIONS.

DATES		SOMMES
		fr. c.
JANVIER 1875.....	25 jours ouvrables.....	6.592.472 29
FÉVRIER.....	24 —	11.278.796 51
MARS.....	27 —	13.121.275 58
AVRIL.....	26 —	5.779.186 15
MAI.....	25 —	6.091.823 01
JUIN.....	26 —	6.900.018 32
JUILLET.....	27 —	11.951.644 24
AOUT.....	26 —	5.461.190 24
SEPTEMBRE.....	26 —	9.399.378 24
OCTOBRE.....	26 —	24.481.705 90
NOVEMBRE.....	25 —	7.065.331 31
DÉCEMBRE.....	26 —	13.486.847 81
309 jours ouvrables.....		121.609.669 60
Moyenne par mois.....		10.134.139 13
Moyenne par jour.....		393.558 80

6° SOUSCRIPTIONS, VENTES ET ACHATS DE FONDS PUBLICS.

DATES		SOMMES
		fr. c.
JANVIER 1875.....	25 jours ouvrables.....	17.407.874 36
FÉVRIER.....	24 —	30.843.059 50
MARS.....	27 —	46.429.664 23
AVRIL.....	26 —	34.847.253 15
MAI.....	25 —	24.514.687 62
JUIN.....	26 —	31.297.381 44
JUILLET.....	27 —	24.786.308 32
AOUT.....	26 —	22.129.188 99
SEPTEMBRE.....	26 —	24.902.982 81
OCTOBRE.....	26 —	36.151.392 39
NOVEMBRE.....	25 —	22.510.769 91
DÉCEMBRE.....	26 —	125.453.558 74
309 jours ouvrables.....		441.274.121 46
Moyenne par mois.....		36.772.843 45
Moyenne par jour.....		1.428.071 59

7° OPÉRATIONS DES AGENCES

DANS LES COLONIES FRANÇAISES ET A L'ÉTRANGER.

DATES	TIRAGES SUR FRANCE et sur l'étranger		OPÉRATIONS LOCALES		TOTAL DES OPÉRATIONS	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
JANVIER 1875.....	9.913.992	32	121.845	133 »	131.759	125 32
FÉVRIER.....	11.582.354	15	136.425	281 »	147.707	635 15
MARS.....	20.094.423	73	207.241	267 »	227.335	690 73
AVRIL.....	19.220.320	28	186.242	752 »	205.463	072 28
MAI.....	19.851.124	85	167.653	184 »	187.504	308 85
JUIN.....	18.156.200	49	223.672	792 »	241.828	992 49
JUILLET.....	17.268.272	03	207.850	540 »	225.118	812 03
AOUT.....	21.196.769	76	218.026	735 »	239.223	504 76
SEPTEMBRE.....	22.922.202	56	193.091	560 »	216.013	762 56
OCTOBRE.....	19.022.176	45	243.879	269 »	262.901	445 45
NOVEMBRE.....	23.602.597	79	195.438	828 »	219.041	425 79
DÉCEMBRE.....	21.442.725	62	235.990	187 »	257.432	912 62
	224.273.160	03	2.337.057	528 »	2.561.330	688 03
Moyenne des opérations par mois.....					213.444	224 »

8° OPÉRATIONS DES AGENCES EN FRANCE

DATES	OPÉRATIONS LOCALES		TIRAGES SUR FRANCE et sur l'étranger		TOTAL DES OPÉRATIONS	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
JANVIER 1875.....	42.322.568	98	2.875.676	59	45.198.245	57
FÉVRIER.....	40.381.916	96	2.884.065	12	43.265.982	08
MARS.....	56.078.513	58	4.397.203	30	60.475.716	88
AVRIL.....	50.114.320	33	4.372.746	21	54.487.066	54
MAI.....	51.887.751	83	3.988.016	30	55.875.768	13
JUIN.....	48.441.388	22	4.765.600	09	53.206.988	31
JUILLET.....	49.439.983	14	7.579.153	69	57.019.136	83
AOUT.....	50.244.440	09	5.321.577	95	55.566.018	04
SEPTEMBRE.....	49.735.136	93	4.577.072	37	54.312.209	30
OCTOBRE.....	50.900.405	66	4.662.207	85	55.562.613	51
NOVEMBRE.....	44.551.092	48	3.293.177	35	47.844.269	83
DÉCEMBRE.....	42.713.976	82	2.099.961	74	44.813.938	56
	576.811.495	02	50.816.458	56	627.627.953	58
Moyenne des opérations par mois.....					52.302.329	46

9° RÉCAPITULATION DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1875.

DÉTAIL	SOMMES
	fr. c.
1° Escompte des Effets sur Paris et les départements.....	942.536.247 35
2° Escompte des valeurs sur l'Étranger.....	260.832.956 61
3° Effets remis à l'Encaissement.....	27.991.995 58
4° Effets remis par les Agences.....	224.981.142 65
5° Avances sur Effets publics et acceptations.....	121.609.669 60
6° Souscriptions, Ventes et Achats de fonds publics.....	441.274.121 46
7° Opérations des Agences dans les Colonies françaises et à l'Étranger.....	2.561.330.688 03
8° Opérations des Agences en France.....	627.627.953 58
TOTAL.....	5.208.184.774 86
Moyenne des opérations par mois.....	434.015.397 90

CAISSE.

DATES	RECETTES	DÉPENSES
	fr. c.	fr. c.
Solde au 31 décembre 1874.....	3.068.354 06	
JANVIER 1875.....	151.430.421 01	150.010.899 33
FÉVRIER.....	199.808.790 91	201.359.723 14
MARS.....	216.973.261 12	218.379.779 45
AVRIL.....	165.236.328 01	163.627.371 93
MAI.....	53.548.766 77	53.617.227 06
JUIN.....	159.398.806 84	160.115.640 46
JUILLET.....	185.505.244 23	184.039.464 31
AOUT.....	147.144.911 68	146.819.494 12
SEPTEMBRE.....	163.685.682 25	164.751.365 57
OCTOBRE.....	167.822.021 30	167.411.076 95
NOVEMBRE.....	156.176.539 11	155.172.308 90
DÉCEMBRE.....	178.870.004 92	177.316.513 84
		1.942.620.865 06
Solde au 31 décembre 1875.....		6.048.267 15
	1.948.669.132 21	1.948.669.132 21
Moyenne des paiements par mois.....		161.885.072 08

MOUVEMENT DES COMPTES COURANTS D'ESPÈCES.

DATES	ENTRÉES		SORTIES	
	fr.	c.	fr.	c.
Solde au 31 décembre 1874.....	44.584.	122 86		
JANVIER 1875.....	32.952.	060 93	30.871.	431 80
FÉVRIER.....	45.774.	330 84	41.150.	652 82
MARS.....	33.098.	652 64	31.788.	589 57
AVRIL.....	29.416.	976 79	31.630.	809 30
MAI.....	8.444.	071 20	26.644.	999 17
JUIN.....	30.315.	447 15	29.048.	748 31
AOUT.....	26.720.	206 59	26.618.	465 61
SEPTEMBRE.....	26.867.	628 23	27.365.	428 22
OCTOBRE.....	28.740.	082 26	28.991.	368 36
NOVEMBRE.....	28.316.	864 19	29.179.	970 27
DÉCEMBRE.....	35.154.	785 27	35.345.	541 70
Solde au 31 décembre 1875.....	426.512.	362 74	372.423.	011 24
			54.089.	351 50
			426 512.362 74	
Moyenne des versements par mois.....			35.542.	696 89

DATES	ENTRÉES		SORTIES	
	fr.	c.	fr.	c.
Solde au 31 décembre 1874.....	44.584.	122 86		
JANVIER 1875.....	32.952.	060 93	30.871.	431 80
FÉVRIER.....	45.774.	330 84	41.150.	652 82
MARS.....	33.098.	652 64	31.788.	589 57
AVRIL.....	29.416.	976 79	31.630.	809 30
MAI.....	8.444.	071 20	26.644.	999 17
JUIN.....	30.315.	447 15	29.048.	748 31
AOUT.....	26.720.	206 59	26.618.	465 61
SEPTEMBRE.....	26.867.	628 23	27.365.	428 22
OCTOBRE.....	28.740.	082 26	28.991.	368 36
NOVEMBRE.....	28.316.	864 19	29.179.	970 27
DÉCEMBRE.....	35.154.	785 27	35.345.	541 70
Solde au 31 décembre 1875.....	426.512.	362 74	372.423.	011 24
			54.089.	351 50
			426 512.362 74	
Moyenne des versements par mois.....			35.542.	696 89

PORTEFEUILLES

	PARIS.				PROVINCE.				ÉTRANGER.			
	ENTRÉES.		SORTIES.		ENTRÉES.		SORTIES.		ENTRÉES.		SORTIES.	
	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.
Solde au 31 décembre 1874.....	13.244	26.056.010 54	30.099	35.281.313 79	53.865	39.474.103 31	95.217	38.306.570 05	1.081	1.925.837 88	5.514	21.207.634 28
JANVIER 1875.....	30.923	37.899.780 25	29.920	36.259.543 29	89.623	36.759.264 35	89.658	42.439.535 26	5.702	19.252.506 86	5.604	18.626.019 10
FÉVRIER.....	30.988	47.999.807 47	31.318	55.915.541 77	88.611	43.532.931 91	94.183	40.344.787 38	5.899	35.039.246 76	6.022	36.549.127 30
MARS.....	32.694	49.577.261 56	34.483	52.127.974 41	96.627	44.383.261 84	96.723	52.558.375 35	5.945	27.689.392 29	5.718	26.341.619 89
AVRIL.....	34.619	46.435.997 61	35.531	49.154.569 88	101.513	45.498.801 77	101.798	47.029.102 32	6.003	25.427.229 51	6.975	24.766.077 63
MAI.....	33.321	47.456.872 62	33.556	45.814.500 63	104.223	53.311.797 99	102.910	44.174.603 30	6.306	22.929.331 24	6.130	22.294.224 70
JUIN.....	35.907	55.691.806 59	32.693	41.448.403 83	106.095	50.321.807 34	106.434	49.697.339 59	6.288	20.638.192 10	5.130	19.809.339 05
JULIET.....	33.209	49.261.402 99	32.798	51.476.325 65	107.246	51.027.561 32	106.318	51.291.774 63	2.910	15.614.997 04	4.727	16.528.496 67
AOUT.....	34.003	58.242.971 54	32.749	52.996.761 29	109.043	57.169.069 54	106.519	52.648.620 17	3.161	15.488.561 45	2.584	13.481.074 »
SEPTEMBRE.....	35.688	56.489.540 89	37.521	67.262.820 04	114.281	53.795.339 19	109.352	54.310.806 24	2.881	11.891.588 76	3.223	13.299.809 41
OCTOBRE.....	34.858	45.568.242 62	36.402	50.263.006 35	118.473	51.579.744 13	118.314	64.853.868 38	3.303	29.916.514 99	3.223	27.722.820 10
NOVEMBRE.....	39.722	61.675.052 40	37.447	55.815.993 35	127.172	56.209.053 62	123.032	52.336.971 70	3.324	16.397.761 33	3.300	16.395.881 60
DÉCEMBRE.....	422.615	628.278.768 12	404.517	593.816.954 28	1.311.391	632.760.731 31	1.250.455	589.922.354 37	58.317	262.758.784 49	57.003	257.493.624 25
Solde au 31 décembre 1875.....	422.615	628.278.768 12	422.615	628.278.768 12	1.311.391	632.760.731 31	1.311.391	632.760.731 31	58.317	262.758.784 49	57.003	257.493.624 25

RÉCAPITULATION

	ENTRÉES.		SORTIES.		EFFETS A ÉCHOIR en portefeuille.	EFFETS en circulation avec l'endossement du Comptoir.	TOTAUX
	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.			
JANVIER 1875.....	126.060	95.866.678 88	130.714	95.257.018 64	68.055.601 97	68.473.599 62	136.529.201 59
FÉVRIER.....	120.301	110.785.246 24	125.182	97.025.097 65	81.815.750 56	68.561.272 26	150.377.022 82
MARS.....	135.220	129.009.770 16	131.523	133.009.456 45	77.816.064 27	80.295.791 59	158.111.855 86
AVRIL.....	142.077	119.324.191 67	136.924	131.027.969 65	66.112.286 29	94.490.995 17	160.603.281 46
MAI.....	139.143	121.972.097 13	142.679	120.949.749 83	67.134.633 59	106.373.689 63	173.508.323 22
JUIN.....	143.768	122.755.147 27	143.441	112.283.328 63	77.606.452 23	108.191.588 61	185.798.040 84
JULIET.....	148.290	126.651.806 03	144.257	110.955.082 47	93.303.475 79	101.820.326 04	195.123.501 83
AOUT.....	143.365	115.903.961 35	143.843	119.296.796 95	89.910.340 19	96.125.801 48	186.036.141 67
SEPTEMBRE.....	146.207	130.600.602 53	141.852	119.126.455 46	101.384.487 26	93.628.315 27	195.012.802 53
OCTOBRE.....	152.850	122.126.468 84	149.845	134.903.435 69	88.607.520 41	101.570.695 48	190.178.215 89
NOVEMBRE.....	156.634	127.064.504 74	157.936	142.839.694 83	72.832.330 32	124.516.215 61	197.348.545 93
DÉCEMBRE.....	170.218	134.281.867 35	163.779	124.548.846 65	108.144.471 54	108.144.471 54	190.709.822 56
Solde au 31 décembre 1875.....	1.792.323	1.523.798.283 92	1.711.975	1.441.232.932 90	1.441.232.932 90	80.348	1.441.232.932 90
	1.792.323	1.523.798.283 92	1.792.323	1.523.798.283 92	1.792.323	82.565.351 02	1.523.798.283 92

PROFITS ET PERTES

Du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1875.

CRÉDIT			
	Solde au 31 décembre 1874.	Réescompte du Portefeuille 394.558 15 Bénéfices reportés à nouveau 179.704 59	574.262 74
Intérêts, Changes, Commissions et Bénéfices divers	Sur les bordereaux admis à l'escompte et avals.....	513.334 96	6.986.291 39
	Sur les remises à encaisser.....	26.935 39	
	Sur les comptes courants et agences en France.....	2.632.850 99	
	Sur les comptes courants et agences à l'étranger.....	2.164.235 81	
	Sur les avances sur effets publics.....	75.318 20	
	Sur les valeurs en dépôt (droits de garde).....	17.339 06	
	Sur les opérations diverses.....	982.014 24	
		6.412.028 65	
DÉBIT			
Intérêts, Changes, Commissions et Pertes diverses	Sur les réescomptes à la Banque et sur place.....	356.763 07	2.585.870 03
	Sur les comptes courants et agences en France.....	1.691.982 63	
	Sur les comptes courants et agences à l'étranger.....	504.518 43	
	Sur les opérations diverses.....	32.605 90	
	Montant des créances en souffrance au 30 Juin 1875.....	87.195 48	
	Rentrées sur les créances amorties.....	42.878 09	
Contentieux de Paris	Appointements.....	684.239 75	4.047.215 03
	Allocation à la Caisse de prévoyance des employés.....	20.000 »	
	Ports de lettres et papiers timbrés.....	65.109 01	
	Divers.....	173.080 85	
Frais généraux	Réescompte du portefeuille.....	474.598 »	2.939.076 36
	Bénéfice net au 30 juin 1875.....		
		44.317 39	
		942.429 61	
		173.080 85	
		474.598 »	
		2.939.076 36	
Répartition :			
	Intérêts statutaires 2 0/0.....	10 francs..	2.939.076 36
	Dividende supplémentaire 1 3/5 0/0 8.....	18 francs....	
	Solde non réparti.....	59.076 36	

Du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 1875.

CRÉDIT			
	Solde au 30 juin 1875	Réescompte du portefeuille..... 474.598 » Bénéfices reportés à nouveau... 59.076 36	533.674 36
Intérêts, Changes, Commissions et Bénéfices divers	Sur les bordereaux admis à l'escompte et avals.....	636.815 71	8.114.480 67
	Sur les remises à encaisser.....	37.300 75	
	Sur les comptes courants et agences en France.....	2.712.545 08	
	Sur les comptes courants et agences à l'étranger.....	3.198.338 99	
	Sur les avances sur effets publics.....	71.890 55	
	Sur les valeurs en dépôt (droits de garde).....	18.476 39	
Contentieux de Paris	Sur les opérations diverses.....	889.207 05	16.231 79
	Rentrées sur les créances amorties.....	60.564 93	
	Montant des créances en souffrance au 31 décembre 1875.	44.333 14	
		7.564.574 52	
DÉBIT			
Intérêts, Changes, Commissions et Pertes diverses	Sur les réescomptes à la Banque et sur place.....	368.166 97	3.028.110 87
	Sur les comptes courants et agences en France.....	1.900.359 50	
	Sur les comptes courants et agences à l'étranger.....	741.787 24	
	Sur les opérations diverses.....	17.797 16	
	Appointements.....	691.851 10	
	Allocation à la Caisse de prévoyance des employés.....	20.000 »	
Frais généraux	Rémunérations spéciales.....	93.930 15	4.587.878 47
	Ports de lettres et papiers timbrés.....	63.107 25	
	Divers.....	136.105 35	
	Réescompte du portefeuille.....	554.773 75	
		1.004.993 85	
		554.773 75	
		3.526.602 20	
Répartition :			
	Intérêts statutaires 2 0/0.....	10 »	3.526.602 20
	Dividende supplémentaire 2 2/5 0/0.....	12 »	
	Solde non réparti.....	6.602 20	
		22 francs	3.520.000 »

Bilan au 31 décembre 1875.

ACTIF		PASSIF	
Caisse.	8.409.296 19	Capital	80.000.000 »
{ Espèces en caisse	6.048.267 15	Réserve statutaire	20.000.000 »
{ Espèces à la Banque	2.061.029 04	Comptes d'espèces	54.088.951 50
Portefeuille.	82.565.351 02	Effets remis à l'encaissement	8.095.686 60
{ Effets sur Paris	34.461.813 84	{ Par divers	7.916.508 74
{ — la province	42.838.376 94	{ Par syndics de faillites	179.177 86
{ — l'étranger	5.265.160 24	Comptes de Paris.	18.378.310 05
Agences.	75.079.068 24	Comptes courants créditeurs.	59.945.138 19
{ En Europe	16.849.208 68	{ Comptes de province	11.529.546 28
{ Hors d'Europe	58.229.859 56	{ Comptes de l'étranger	1.908.079 68
Avances sur effets publics et Actions diverses	2.355.338 80	{ Comptes spéciaux	28.129.002 18
Comptes courants débiteurs.	71.689.703 72	Acceptations et effets à payer	9.149.199 02
{ Comptes nantissements	15.884.958 95	Coupons divers à payer	6.783.107 44
{ Comptes de province	8.350.369 88	Dividende du Comptoir, arriérés	82.516 10
{ Comptes de l'étranger	5.577.712 95	Dividende du Comptoir 1 ^{er} février 1876	3.520.000 »
{ Comptes spéciaux	41.876.661 94	Profits et Pertes : { Réescompte du port ^u	554 773 75
Créances amorties.	Mémoire. 1 »	{ Bénéfices non répartis	6.602 20
Immeubles.	2.427.215 83		
	242.225.974 80		242.225.974 80

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

DU LUNDI 31 JANVIER 1876

L'an 1876, le lundi 31 janvier, à 2 heures de relevée, les actionnaires du Comptoir d'Escompte de Paris, convoqués conformément à l'article 35 des Statuts, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, salle Herz, rue de la Victoire, 48, sous la présidence de M. Edouard Hentsch, président du Conseil d'administration.

Etaient présents :

MM. BAUDELLOT,

BÉRARD,

BRASSAC,

FIRMIN-DIDOT,

GILLET,

LE VILLAIN,

POIRIER,

PRÉVOST,

SIEGFRIED,

TALAMON,

TEISSONNIÈRE.

MM. BERTHIER,

DAGUIN,

FORGET.

M. GIROD,

Administrateurs

Censeurs.

Directeur.

M. le Président expose que, suivant les prescriptions de l'article 35 des Statuts, dont il donne lecture, les convocations ont été faites un mois d'avance dans les journaux d'annonces légales et dans divers journaux politiques et financiers dont il dépose les numéros sur le bureau, afin qu'ils puissent être vérifiés par MM. les scrutateurs.

Il ajoute qu'aux termes de l'article 36 des Statuts, les délibérations de l'Assemblée ne sont valables, dans une première réunion, qu'autant que cent actionnaires au moins, non compris les membres du Conseil d'administration et du Comité de censure, y ont participé, et que les actionnaires assistant à la réunion représentent au moins un sixième du capital social, soit 26,667 actions.

Le Président constate que le nombre des actionnaires présents est de beaucoup supérieur à celui prescrit par les Statuts, et il annonce que les premières additions des listes des actions représentées relèvent un nombre d'actions de beaucoup supérieur au sixième du capital social.

Le Président propose, en conséquence, en attendant que les feuilles de présence soient arrêtées et déposées sur le bureau, de continuer la séance en procédant à la formation du Bureau.

Après lecture de l'article 39 des Statuts, le Président invite les deux plus forts actionnaires présents, MM. Arnaud-Jeanti et Faure-Beaulieu, porteurs, le premier de 390 actions, le second, de 213 actions, à remplir les fonctions de scrutateurs.

MM. Arnaud-Jeanti et Faure-Beaulieu acceptent et prennent place au bureau.

M. Baudelot, administrateur et secrétaire du Conseil, est désigné par le Bureau pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Assemblée.

Le Bureau étant ainsi constitué procède à la vérification des publications statutaires et des feuilles de présence qui viennent d'être déposées.

Il résulte de ces constatations que 739 actionnaires étrangers au Conseil d'administration et au Comité de censure représentant ensemble 23,875 actions, donnant droit à 1,935 voix, assistent à la réunion, et que 347 actionnaires, possesseurs de 48,663 actions, donnant droit à 1,302 voix, ont donné mandat à des membres présents de l'Assemblée.

D'où il résulte un total de 1,086 actionnaires présents ou représentés, formant ensemble 42,538 actions.

Le Président déclare que l'Assemblée générale est valablement constituée et qu'elle peut délibérer.

Il donne lecture de l'article 38 des Statuts, qui définit les questions qui, seules, peuvent être valablement traitées par l'Assemblée :

ART. 38.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration; il n'y sera porté que les propositions émanant de ce Conseil et celles qui lui auront été communiquées huit jours au moins avant la convocation de l'Assemblée générale, avec la signature d'actionnaires possédant ensemble un sixième au moins du fonds social.

Aucun autre objet que ceux à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération.

Il continue par la lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée, tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'administration et indiqué dans les avis de convocation.

Lecture du Compte rendu des opérations de l'exercice 1875.

Lecture du Rapport de MM. les Censeurs.

Approbation des Comptes de l'Exercice.

Réélection ou remplacement de MM. Hentsch, Poirier et Baudelot, administrateurs sortants.

Réélection ou remplacement de M. Forget, censeur sortant.

Ratification de la nomination de M. Daguin, censeur, en remplacement de M. Drouin, démissionnaire.

Le Président, après avoir rappelé l'article 41 des statuts, ainsi conçu :

ART. 41.

L'Assemblée générale entend le Rapport du Conseil d'administration sur les opérations du Comptoir et la situation des affaires sociales, ainsi que le rapport des censeurs.

donne la parole à M. Baudelot, administrateur, pour la lecture du rapport du Conseil d'administration.

La lecture de ce Rapport est suivie de vives marques d'approbation.

Le Président donne ensuite la parole à M. Forget, censeur, pour la lecture du rapport du Comité de censure.

Après la lecture de ces deux Rapports, le Président demande si quelque membre de l'Assemblée désire prendre la parole sur les communications qui viennent d'être faites aux actionnaires.

Aucun actionnaire ne demandant la parole, le Président annonce qu'il va être procédé, par assis et levé, à l'approbation des comptes de l'Exercice 1875.

En conséquence, il met aux voix la

Première résolution

Approbation des comptes de l'Exercice 1875.

Après avoir rappelé que le vote de cette résolution comporte :

Fixation du dividende pour l'Exercice 1875 à 40 francs par action, sur lesquels un à-compte de 18 francs a été payé le 1^{er} août dernier, et dont le solde de 22 francs par action sera payé à la Caisse du Comptoir, à partir du 1^{er} février 1876 ;

Report à nouveau, au crédit du compte de Profits et Pertes, du solde de 6,602 fr. 20 c.

Cette première résolution est approuvée à l'unanimité.

- Avant de procéder au vote des deuxième, troisième et quatrième résolutions, ayant pour objet la réélection ou le remplacement des trois administrateurs sortants, du censeur sortant et la confirmation de la nomination d'un nouveau censeur, le Président rappelle les prescriptions de l'article 41 des Statuts :

L'Assemblée procède à l'élection des administrateurs et des censeurs qu'il y a lieu de nommer en remplacement de ceux dont les fonctions sont expirées ou devenues vacantes.

Ces nominations s'effectuent par bulletins secrets et individuels, à la majorité absolue du suffrage des membres présents.

Le Président fait observer qu'il résulte de cet article que le mode de votation par voie de scrutin secret et individuel est de droit.

Aucun actionnaire ne réclamant le scrutin secret, et l'Assemblée se prononçant pour le mode de votation par assis et levé, le Président appelle successivement les trois autres résolutions mentionnées à l'ordre du jour.

Deuxième résolution.

Réélection ou remplacement de MM. Hentsch, Poirier et Baudelot, administrateurs sortants.

MM. Hentsch, Poirier et Baudelot, dont la réélection a été mise successivement aux voix, sont réélus pour cinq ans, à l'unanimité.

Troisième résolution.

Réélection ou remplacement de M. Forget, censeur sortant.

M. Forget est réélu pour trois ans, à l'unanimité.

Quatrième résolution.

Confirmation de la nomination de M. Daguin, censeur, en remplacement de M. Drouin, démissionnaire.

La nomination de M. Daguin, censeur, faite à titre provisoire, est confirmée, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à deux heures trois quarts.

Et ont signé, après lecture, le présent procès-verbal :

MM. HENTSCH, *Président.*

ARNAUD-JEANTI,

FAURE-BEAULIEU,

BAUDELLOT,

} *Scrutateurs.*

Secrétaire.